# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE FOURNITURE (CGV / CGP)

**Association Kousmine Française (AKF)**
*Association régie par la loi du 1er juillet 1901 – SIRET : 391 092 830 00044*
*Siège social : 7 rue des Rosiers – 21130 VILLERS LES POTS, France*
*Site Internet : www.kousmine.fr – Courriel : contact@kousmine.fr*

---

## ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales définissent les modalités de fourniture des publications (revues « Kousmine Aujourd'hui »), de réservation des événements (« Rencontres Nationales Kousmine ») et de leurs rediffusions numériques, ainsi que les inscriptions aux stages alimentation santé et séjours de jeûne bien-être proposés par l'Association Kousmine Française (AKF) via son site internet www.kousmine.fr ou par voie postale.

Toute commande ou inscription implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes CGV.

L'AKF est une association à but non lucratif dont l'objet est la diffusion des connaissances relatives à la méthode Kousmine, à l'alimentation et à l'hygiène de vie.

---

## ARTICLE 2 – ADHÉSION ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX ACTIVITÉS

### 2.1 Activités exclusivement réservées aux adhérents

Conformément aux statuts de l'AKF, les **Stages Alimentation-Santé** et les **Séjours de Jeûne Bien-être** sont strictement réservés aux membres de l'association à jour de leur cotisation annuelle. Toute inscription à un stage ou séjour implique l'adhésion préalable ou simultanée à l'AKF.

### 2.2 Activités ouvertes au public

La commande de publications (revues), l'inscription à la journée annuelle de conférences ("Rencontres Nationales") et la commande de leurs rediffusions numériques sont ouvertes à

tout public. Les adhérents à jour de leur cotisation bénéficient de tarifs préférentiels sur les conférences.

---

# ARTICLE 3 – NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DES PRESTATIONS

## 3.1 Séjours de Jeûne Bien-être et Stages Alimentation-Santé

Les séjours et stages organisés par l'AKF sont des activités associatives d'accompagnement à l'hygiène de vie, d'enseignement théorique et pratique, et de bien-être (jeûne volontaire et repos, ateliers culinaires, conférences, activités douces : qi gong ou yoga, ateliers créatifs, chant…).

- **Avertissement médical :** Ces séjours ne constituent en aucun cas une cure médicale, un traitement thérapeutique ou un séjour de soins. La présence ou l'intervention de professionnels de santé lors des stages se fait exclusivement à titre pédagogique et d'encadrement du bien-être. Les participants s'engagent à poursuivre leurs traitements médicaux habituels et à consulter leur médecin traitant avant toute modification de leur régime ou mode de vie. Un questionnaire d'auto-évaluation de santé peut être demandé avant l'inscription afin de s'assurer de l'absence de contre-indications aux activités douces proposées ; il est conservé par le participant lui-même.

## 3.2 Publications numériques et Revues

L'AKF édite et diffuse des revues d'information à destination de ses adhérents, à qui elles sont adressées gratuitement. L'AKF propose ces revues à tout internaute sur son site, à prix modique pour couvrir les frais d'impression et d'expédition.
L'AKF propose également des retransmissions et replays de conférences, sous forme de capsules vidéo numériques également disponibles à prix modique sur son site.

---

# ARTICLE 4 – TARIFS, REÇUS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

## 4.1 Tarifs et TVA

Les montants des cotisations, participations aux frais de stages/séjours et prix des publications sont indiqués en Euros (€). L'association n'étant pas assujettie à la TVA, les prix indiqués s'entendent nets de taxes

### 4.2 Modalités de paiement

Le règlement des prestations et commandes s'effectue par :

- Carte bancaire (via la plateforme sécurisée du site www.kousmine.fr)
- Chèque bancaire à l'ordre de "Association Kousmine Française"
- Virement bancaire

### 4.3 Inscriptions aux Stages et Séjours (Acompte et Solde)

- **Acompte :** Un acompte est exigé dans les 7 jours suivant la pré-inscription. L'inscription n'est définitive qu'à réception de cet acompte et confirmation écrite par l'AKF.
- **Frais de dossier :** Une somme forfaitaire de 70 € (non remboursable en cas d'annulation du fait du participant) est incluse dans le montant exigé lors de l'inscription pour couvrir les frais administratifs.
- **Solde :** Le solde est payable au plus tard 21 jours avant le début du séjour ou stage.

---

## ARTICLE 5 – DROIT DE RÉTRACTATION

### 5.1 Commandes de Revues et Publications

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception des publications pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Les frais de retour restent à la charge de l'acheteur. Le remboursement sera effectué dans les 14 jours suivant la réception des articles retournés en parfait état.

### 5.2 Prestations de Séjours, Stages et Conférences à date fixe

Conformément à l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation **ne s'applique pas** aux contrats ayant pour objet la prestation de services d'hébergement, de transport, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée. En conséquence, les inscriptions aux stages, séjours de jeûne et conférences ne bénéficient pas du droit de rétractation légal de 14 jours, et sont soumises aux conditions d'annulation définies à l'Article 6.

### 5.3 Contenus numériques et Replays

Conformément à l'article L. 221-28 13° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour la fourniture d'un contenu numérique sans support matériel dont l'exécution a commencé. En validant sa commande de replay ou de conférence numérique, l'utilisateur consent expressément à l'accès immédiat au contenu et renonce expressément à son droit de rétractation

# ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

## 6.1 Annulation par le Participant (Stages et Séjours)

Toute annulation doit être notifiée à l'AKF par écrit (email ou courrier recommandé).

- **Plus de 21 jours avant le début du séjour/stage :** Remboursement des sommes versées, déduction faite des frais de dossier de 70 €.
- **Entre 21 jours et 72 heures avant le début :** Conservation de l'acompte versé.
- **Moins de 72 heures avant le début ou non-présentation :** La totalité de la participation financière reste acquise à l'association.

Les inscriptions aux stages et séjours étant personnelles et réservées aux membres de l'association, la cession d'une inscription à un tiers n'est possible qu'au profit d'un autre adhérent à jour de sa cotisation, sous réserve de l'accord préalable écrit de l'AKF et au plus tard 7 jours avant le début du séjour.

*Note : L'AKF ne commercialisant pas d'assurance annulation, il est vivement conseillé aux participants de souscrire une assurance personnelle "annulation de séjour".*

## 6.2 Annulation ou modification par l'AKF

Si le nombre d'inscrits est insuffisant pour garantir le bon déroulement du stage/séjour, l'AKF se réserve le droit d'annuler la session au plus tard 14 jours avant la date prévue. Dans ce cas, l'intégralité des sommes versées par le participant sera remboursée sous 14 jours, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou remboursement de frais d'acheminement engagés à titre personnel.

En cas d'annulation du séjour ou du stage par l'AKF en raison d'un événement de force majeure (au sens de l'article 1218 du Code civil) ou d'une décision administrative imprévisible, l'association proposera au choix du participant le report de son inscription sur une session ultérieure ou le remboursement intégral des participations aux frais versées à l'AKF.

# ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

L'AKF souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour couvrir l'organisation de ses activités associatives.

L'association décline toute responsabilité en cas :

- De vol, perte ou détérioration des objets personnels des participants pendant les séjours et stages.
- De détérioration ou dommage survenant sur les véhicules stationnés sur les parkings des lieux d'accueil.
- De mauvaise interprétation ou application non conforme des conseils d'hygiène de vie dispensés à titre purement pédagogique.

---

## ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations nominatives recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des adhésions, des commandes et des inscriptions aux événements. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux données vous concernant en vous adressant à : contact@kousmine.fr.

---

## ARTICLE 9 – RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Pour toute réclamation, le participant est invité à contacter le secrétariat de l'AKF par courriel ou par courrier postal dans les 30 jours suivant l'événement.

En cas de litige non résolu par une réclamation préalable écrite, le consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de la consommation suivant :

- **Nom du Médiateur :** CM2C
- **Adresse postale :** 49 Rue de Ponthieu, 75008  PARIS. Tél 01 89 47 00 14
- **Site Internet :** https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php
- **Mail :** litiges@cm2c.net

---

## ARTICLE 10 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige qui ne trouverait pas de solution amiable ou de médiation, les tribunaux français seront seuls compétents.

## ANNEXE : FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

*(À compléter et renvoyer uniquement en cas de rétractation d'une commande de revue ou publication physique)*

À l'attention de l'Association Kousmine Française (AKF) – B.P. 33 – 21130 AUXONNE – Courriel : contact@kousmine.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

- Commandé le / reçu le : .....
- Nom du consommateur : .....
- Adresse du consommateur : .....
- Signature du consommateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :
- Date : .....